

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 15 JANVIER 2022

Date de convocation : 11.01.2022

Date d'affichage : 11.01.2022

L'an deux mil vingt-deux, le samedi 15 janvier à 9h, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Alain Bizouard pour examiner l'ordre du jour suivant :

0. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil du 03 décembre 2021.

1. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2022 relative à l'installation d'un columbarium dans le nouveau cimetière.

2. Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental -Programmation 2022 - relative à l'installation d'un columbarium dans le nouveau cimetière.

Présents : Jérôme Michel, Bernard Fauchaux, Vincent Bigant, Xavier Garde et Margaux Thorel.

Absents excusés : Bertrand Hanus, Nicolas Dubois, Sébastien Abbou Jérémy Bigot et Véronique Chakhrit.

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de M. Bernard Fauchaux pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

0. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 03 décembre 2021.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 Demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2022 relative à l'installation d'un columbarium dans le nouveau cimetière.

M. le Maire explique qu'il est régulièrement interpellé par des habitants à propos de l'absence de columbarium et de jardin du souvenir dans le cimetière de Gondreville.

En réponse à la demande pressante de la population, il propose aux conseillers d'installer un columbarium et d'aménager un jardin du souvenir et dit qu'il serait nécessaire de prévoir la réalisation de quatre caveaux dans le nouveau cimetière afin de satisfaire des demandes urgentes de familles endeuillées.

Il précise que ces caveaux pourraient également être destinés à des familles qui n'auraient pas les fonds disponibles et à qui la commune pourrait échelonner le paiement.

Il ajoute que, pour toutes ces raisons, les travaux d'aménagement du cimetière sont nécessaires et qu'il est, par conséquent, justifié de solliciter, l'inscription de ces travaux d'un montant de 33 333.33 € HT sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Il indique que, d'après les premières études financières, le coût de la construction de quatre caveaux s'élève à 6 500 € TTC, l'aménagement d'un jardin du souvenir et l'installation d'un columbarium de six à huit places à 24 500 € TTC et le chemin d'accès à 9 000 € TTC soit une estimation des travaux de 40 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus;
- sollicite à cet effet une subvention au titre de la D.E.T.R 2022 - PRIORITE 4;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

2. Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental -Programmation 2022 - relative à l'installation d'un columbarium dans le nouveau cimetière.

M. le Maire explique qu'il est régulièrement interpellé par des habitants à propos de l'absence de columbarium et de jardin du souvenir dans le cimetière de Gondreville.

En réponse à la demande pressante de la population, il propose aux conseillers d'installer un columbarium et d'aménager un jardin du souvenir et dit qu'il serait nécessaire de prévoir la réalisation de quatre caveaux dans le nouveau cimetière afin de satisfaire des demandes urgentes de familles endeuillées.

Il précise que ces caveaux pourraient également être destinés à des familles qui n'auraient pas les fonds disponibles et à qui la commune pourrait échelonner le paiement.

Il ajoute que, pour toutes ces raisons, les travaux d'aménagement du cimetière sont nécessaires et qu'il est, par conséquent, justifié de solliciter, l'inscription de ces travaux d'un montant de 33 333.33 € HT sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Il indique que, d'après les premières études financières, le coût de la construction de quatre caveaux s'élève à 6 500 € TTC, l'aménagement d'un jardin du souvenir et l'installation d'un columbarium de six à huit places à 24 500 € TTC et le chemin d'accès à 9 000 € TTC soit une estimation des travaux de 40 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus;
- sollicite à cet effet une aide financière - Programmation 2022 - au taux maximum auprès du Conseil Départemental;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

La séance est levée à 9h30.

Le Maire,
Alain Bizouard